



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2023 - 053
Séance du 07 juillet 2023

Convention de partenariat avec le Louvre Lens Vallée

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 22

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 27

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

La convention de partenariat avec le Louvre Lens Vallée, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

CONVENTION DE PARTENARIAT



LOUVRE
LENS
VALLÉE



UNIVERSITÉ D'ARTOIS



Entre les soussignés :

L'université d'Artois, établissement public d'enseignement supérieur (EPSCP)
9 rue du Temple – 62 030 ARRAS Cedex, France
N° SIREN : 196 244 016
Représentée par son Président, Monsieur Pasquale MAMMONE,

d'une part,

et

Louvre Lens Vallée, association
84, rue Paul Bert – 62 300 LENS, France
N°SIRET : 79755356700034
Représenté par son Président, Monsieur Bertrand MAZURE,

d'autre part,

PREAMBULE

Implantée sur les sites d'Arras, Béthune, Douai, Lens et Liévin, **l'université d'Artois** accueille 12 500 étudiants et comprend huit UFR, deux IUT, des services et dix-sept centres de recherche.

Depuis sa création en 1992, l'Université d'Artois s'impose comme un acteur de promotion sociale et bénéficie d'un environnement convivial et stimulant propice aux études et à la culture.

Elle propose un large choix de formation allant de bac + 2 à bac + 8 (en formation initiale et continue) dans les domaines suivants : Arts, Lettres, Langues ; Droit, Économie, Gestion, Sciences humaines et sociales, Sciences, Technologies, Santé.

L'université d'Artois constitue un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, avec pour missions la formation initiale, continue et professionnelle, la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats, l'orientation et l'insertion professionnelle, la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique, la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et la coopération internationale.

Créé en 2013, à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin, **Louvre Lens Vallée** est un pôle d'excellence culturelle et touristique, proposant notamment une activité d'incubation et d'accélération de projets entrepreneuriaux.

Son écosystème réunit plus de **150 entreprises**, partenaires et acteurs et **60 parties prenantes** dans la communauté **French Tech Artois**. Louvre Lens Vallée propose tout au long de l'année des événements et animations qui rassemblent cette communauté d'acteurs pluridisciplinaires : hackathons culturels, afterworks autour de thématiques originales et stimulantes, masterclasses.

Compte tenu des champs d'actions et des valeurs portés par chacune des parties, l'Université d'Artois et Louvre Lens Vallée se sont rapprochés et ont défini de la manière suivante leur collaboration :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités de collaboration entre l'université d'Artois et le Louvre Lens Vallée.

ARTICLE 2 - Participation de l'université d'Artois au Louvre Lens Vallée

L'université d'Artois, en tant que membre fondateur de l'association Louvre Lens Vallée, s'engage à participer à sa gouvernance et à s'acquitter de la cotisation annuelle « Membre fondateur », telle que prévue au barème des cotisations.

Le Louvre Lens Vallée et l'université d'Artois s'engagent, dans la mesure de leurs possibilités, à participer aux événements, entrant dans leurs périmètres réciproques, que l'un ou l'autre organise.

ARTICLE 3 - Collaboration au titre de la formation, de l'insertion professionnelles des étudiants et de la sensibilisation à l'entrepreneuriat

3-1 Accueil de stagiaires

Dans le cadre du recrutement de stagiaires au sein de sa structure, et ce pour la durée de la présente convention, le Louvre Lens Vallée s'engage à sélectionner prioritairement les profils des étudiants de l'université d'Artois. Cet engagement s'entend sous réserve de profils aux parcours académiques, compétences et expériences en adéquation avec les offres de stages publiées par le Louvre Lens Vallée.

Les spécialisations académiques des stagiaires généralement recherchées par le Louvre Lens Vallée portent sur les domaines suivants : web design, graphisme, community management et développement web.

3-2-Participation aux projets tutorés

Le Louvre Lens Vallée s'engage à participer à la professionnalisation des étudiants de l'Université d'Artois dans le cadre de l'accompagnement de projets tutorés ou de Situations d'Apprentissages et d'Évaluations (SAE).

Ces accompagnements seront notamment réalisés dans le cadre de la Licence Compétences en Réseau (LCeR) et porteront sur le suivi d'étudiants issus prioritairement des formations : « Master Arts de la Scène et du Spectacle Vivant » et « Master Expographie – Muséographie ».

Afin de faciliter la planification de ces accompagnements, l'université d'Artois s'engage à transmettre en amont les éléments de planning et les informations nécessaires à la bonne compréhension des projets.

Les projets tutorés porteront prioritairement sur les sujets suivants :

- Réalisation audiovisuelle de portraits des porteurs de projets accompagnés par Louvre Lens Vallée
- Développement web, marketing/communication digital(e), community management
- Gamification

L'université d'Artois s'engage à autoriser l'intervention des équipes du Louvre Lens Vallée dans ses cycles de formation dans le cadre de la présentation du hackathon annuel du Louvre Lens Vallée (Culturathon), et ce dans la limite des contraintes pédagogiques.

3-3 Insertion professionnelle et Sensibilisation à l'entrepreneuriat

L'université d'Artois dispose, au sein du service cap Avenir-orientation et insertion professionnelle, du « hubhouse », structure dont la mission principale est la sensibilisation

aux différents aspects de l'entrepreneuriat et de la prise d'initiatives. Cette structure informe les étudiants et personnels, pré-accompagne les étudiants ou jeune diplômés dans leurs démarches entrepreneuriales, et développe un réseau de partenaires économiques.

Le Louvre Lens Vallée et l'université d'Artois s'engagent à co-organiser

- une journée d'accueil annuelle centrée sur la promotion de l'entrepreneuriat. Cette journée intégrera notamment le témoignage de porteurs de projets accompagnés par le Louvre Lens Vallée et visera à faire naître des vocations entrepreneuriales.
- un Job Dating annuel, visant à mettre en relation jeunes entreprises accompagnées par le Louvre Lens Vallée et des étudiants de l'université d'Artois.

Sous réserve de la transmission d'éléments de communication par le Louvre lens Vallée, l'université d'Artois s'engage à relayer l'information sur les événements « Afterworks », « Numérik'elles » et sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin que LLV organise. Dans la mesure du possible, l'université d'Artois s'engage également à y être représentée.

Le Louvre Lens Vallée autorisera, dans la mesure du possible, l'un de ses collaborateurs à tenir une permanence, au maximum une fois par mois, dans les locaux du Huhouse, afin d'apporter son expertise aux étudiants porteurs de projets. Il sera alors rémunéré par l'université d'Artois, s'il remplit les conditions de recrutement.

Le Hubhouse orientera prioritairement vers le Louvre Lens Vallée les étudiants porteurs de projets relevant des thématiques des industries culturelles et créatives, de l'éco-transition et de l'entrepreneuriat féminin.

3-4 Sensibilisation des enseignants

L'université d'Artois s'engage à informer les enseignants de l'université de l'existence et des missions du Louvre Lens Vallée ; ainsi que des outils que ce dernier peut mettre à leur disposition.

Cette sensibilisation sera notamment faite lors de l'accueil des nouveaux enseignants chercheurs.

ARTICLE 4 - Collaboration au titre de la recherche

4-1 Le Louvre Lens Vallée s'engage à accompagner la mise en œuvre du projet CPER « Anamorphose », notamment en participant à son comité de pilotage et en assurant la mise en relation de ce projet avec les différents partenaires de Louvre Lens Vallée comme le Centre de Conservation du Louvre.

4-2 L'université d'Artois, au travers de ses expertises portant sur le numérique, s'engage à éclairer le Louvre Lens Vallée sur ses enjeux et applications stratégiques.

4-3 L'université d'Artois s'engage à étudier la possibilité d'ajouter les Industries Culturelles et Créatives comme un des champs d'application du projet « MAIA - Maîtriser les Applications de l'Intelligence Artificielle ».

4-4 Un enseignant chercheur de l'université d'Artois assume la responsabilité scientifique du MuséoLab.

ARTICLE 5 - Collaboration au titre du MuséoLab

5-1 Contexte

Le « MuséoLab » est un espace, ouvert sur la cité, offrant à tous, individus, étudiants, institutions culturelles ou collectivités territoriales, et sous réserve d'une inscription préalable, un accès libre à des outils de fabrication numérique bénéficiant d'un encadrement technique.

Il développe des actions de sensibilisation et d'accueil vis-à-vis des acteurs locaux, des actions d'accompagnement vers de meilleures pratiques pour le secteur professionnel de la muséographie, des actions conduisant à la mise en place de prototypes.

Le Muséolab est placé sous la responsabilité du Louvre Lens Vallée qui en assure la gestion administrative et financière.

5-2 équipements

Dans le cadre d'un financement obtenu par le CPER, projet MAuVe, qui prend fin le 31/12/2022, l'université d'Artois a fait l'acquisition d'un parc de machines et d'ordinateurs, dont l'inventaire figure en annexe 1 de la présente convention, qu'elle met à disposition du MuséoLab.

L'Université d'Artois s'engage à étudier la possibilité d'acquérir tout nouvel équipement machines à destination du MuséoLab. Il sera alors porté à l'inventaire figurant en annexe 1.

Le Louvre Lens Vallée fera son affaire de la maintenance du parc.

L'usage des matériels se fait sous la seule responsabilité du Louvre Lens Vallée.

5-3 Subvention

L'université d'Artois s'engage à participer conjointement avec le Louvre Lens Vallée au financement du MuséoLab. A ce titre, elle versera une subvention annuelle d'un montant de **25 000 €**.

5-4 Fonctionnement

L'accès au muséolab est ouvert à tout type d'utilisateurs issus de l'université d'Artois.

L'accès au muséolab se fait sur rendez-vous préalable avec le responsable du fablab selon les disponibilités de ce dernier.

Un quota de 400 heures annuel (soit 50 journées pleines) d'accompagnement est proposé dans le cadre de cette convention.

Ce seuil atteint, une alerte sera donnée de la part de Louvre Lens Vallée pouvant donner lieu à facturation sur base de la grille tarifaire du muséolab en vigueur.

ARTICLE 6 - Mise à disposition de locaux

Le Louvre Lens Vallée mettra gracieusement à disposition de l'université d'Artois, sous réserve de leur disponibilité, :

- L'espace Atrium, dans la limite de 2 réservations annuelles
- La salle « espace Event (capacité 25 personnes en format réunion et 40 personnes en format plénier) dans la limite d'1 réservation annuelle.
- Une salle de réunion (capacité 16 personnes) dans la limite de 4 réservations annuelles

La mise à disposition gracieuse ne comprend pas les frais de service prévus dans la grille tarifaire, qui devront être acquittés par l'université d'Artois.

Au-delà de ces mises à dispositions gracieuses, toute demande fera l'objet d'une facturation selon la grille tarifaire publique.

Ces mises à dispositions, gracieuses ou payantes, devront respecter la procédure de réservation et s'effectueront dans le respect des obligations prévues dans les Conditions générales de Service de Louvre Lens Vallée.

Dans tous les cas, le Louvre Lens Vallée ne sera jamais tenu d'accepter une réservation.

L'université d'Artois pourra accéder à l'espace de co-working public de Louvre Lens Vallée, sous réserve d'avoir vérifié les créneaux d'ouverture au public, disponibles sur le site internet.

ARTICLE 7 - Communication

Les parties s'engagent à faire la promotion et la valorisation de leurs structures réciproques au travers de leurs outils de communication (réseaux sociaux, e-mailings, presse, site web).

ARTICLE 8 - Responsabilités et assurances

Le Louvre Lens Vallée et l'Université d'Artois assureront chacun pour ce qui la concerne, toutes les conséquences de la responsabilité civile qu'elles encourent en application du droit commun en raison de tous dommages corporels et/ou matériels et/ou immatériels causés aux tiers par leur propre personnel ou par tout bien meuble ou immeuble dont elles auraient le contrôle, la direction ou la garde ou pour la part de prestations réalisées par chacune d'elle.

ARTICLE 9 - Confidentialité

Les parties reconnaissent comme informations confidentielles l'ensemble des informations scientifiques ou techniques reçues de l'une des parties, et notamment les connaissances préalables appartenant à l'une des parties et dont elles pourraient avoir connaissance à l'occasion de la présente convention. Elles s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de la convention.

Elles s'engagent à ne pas publier sans accord préalable des parties ou divulguer de quelque façon que ce soit ces informations. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

Les parties s'engagent à protéger et à garder confidentielles ces informations, et à ne les communiquer qu'aux seuls membres de leur personnel ayant à en connaître pour l'exécution de la convention.

Toutes les informations confidentielles et leurs reproduction transmises par une partie à une autre dans le cadre de la convention restent la propriété de la partie à une autre dans le cadre de la convention restent la propriété de la partie émettrice.

ARTICLE 10 - Durée de la convention

La convention est conclue pour une période de **quatre ans** à compter du 1^{er} janvier 2022, et prendra fin le 31 décembre 2025. Toute prolongation devra faire l'objet soit d'un avenant, soit d'une nouvelle convention.

ARTICLE 11 - Révision

La présente convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des parties. Toute révision de la présente convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des parties.

ARTICLE 12 - Résiliation

En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des parties de l'une quelconque des dispositions de convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La présente convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où, notamment par suite d'une modification législative ou réglementaire la concernant ou concernant ses activités, l'une ou l'autre des parties se trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente convention.

ARTICLE 13 - Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Fait à Lens, le

(en 2 exemplaires)

Pour l'Université d'Artois,

Pour Louvre Lens Vallée,

Monsieur Pasquale MAMMONE
Président

Monsieur Bertrand MAZURE
Président

Signature précédée de la mention « Lu et
approuvé »

Signature précédée de la mention « Lu et
approuvé »

ANNEXE 1

A. Liste du matériel mis à disposition au MUSEOLAB par l'UNIVERSITÉ d'ARTOIS

Nature	Modèle	N° de série	Inventaire
Découpeuse laser	Trotec Speedy 400 + Atmos	S4 2082	13995
Imprimante 3D	Ultimaker 2 Extended	BPP-001491-009584	12548
Imprimante 3D	Ultimaker 3 Extended	BPP-011530-049444	13901
Fraiseuse numérique	Charly 2U	18568	12545
Casque de réalité virtuelle (Kit complet + 2 manettes)	HTC VIVE	FA81JJJ00116	12547
Ordinateur	Dell Precision3620	1PY7DP2	12551
Ordinateur	Dell Precision3620	1PY6DP2	12552
Traceur numérique	HP T520 36"	CN81UFMO4K	12549
Traceur de découpe	Graphtec CE6000-60ES	E801103974	12543
Ordinateur portable	Dell Precision Mobile 7520	JW3PPN2 9PQ5CJ2	12546
Brodeuse numérique	Brother VR (+ logiciel et vidéo)	E75173 G5B113687	18896
Thermoformeuse	Formech FS508	5883	17739
Imprimante 3D	Pack complet FORM 3	WilyAlbatross	17740
Défonceuse numérique Shaper	Shaper origin	TQ1VS	19003
Station de travail pour défonceuse numérique Shaper	Shaper work station	N/A	19004
Scanner 3D	ARTEC LEO	LE .40.43534248	18893
Générateur d'hologramme	IRIS 22	N/A	18891
Imprimante thermique	Tactplus	ET180901821E	18890
Microphone pour enceinte	SEHNNHEISER LSP 500	N/A	N/A
Table tactile inclinable avec caisson sécurisé pour PC	vari tilt 55	062.765	N/A